COMITE DIRECTEUR ANEG

***29 JUIN 2023***

COMPTE DEFINITIF DU CD DE L’ANEG

Cette réunion s’est déroulée entièrement en audioconférence

***PRESENCES : (ANNEXE 1)***

Ouverture de la séance à 18h30

***ORDRE DU JOUR*** : ***(ANNEXE 2)***

***POINT :1Résultat des votes – Assemblée Générale***

-Le Président rappelle que 31 SSA étaient représentées sur 32 et que 50 délégués sur 51 ont votés pour la nomination aux différents postes mais seul 48 ont voté pour les différents rapports. Il y a peut-être eu un problème de communication.

-Le PV de l’AG sera envoyé à la préfecture après validation et signature des membres du BD puis le Président donnera les pouvoirs de délégation auprès des différentes fédérations aux présidents de commission

***POINT :2 Commissions Techniques - Cooptations des membres***

Composition des commissions

**Commission Aéromodélisme :**

Président : **Daniel Gourdet**

Vice-Président : **Damien Donsez**

Responsable Stage : **Phillipe Boussac**

Responsable Licence : **Bernadette Affre**

**Commission Vol Moteur :**

Président : **Jean-Luc Cerceau**

Vice-Président : **Daniel Haas**

Membre : **André Chabert**

Membre : **Dominique Dumont**

Membre : **Pascal Noailly**

Membre : **Patrick Bezault**

**Commission Vol à Voile :**

Président : **Erwin George**

Vice-Président : **Jean-Yves Duboc**

Membre : **Grégory Bullot**

Membre : **Yves Montay**

Membre : **Jean-Pierre Guillet**

Membre : **Jean-Louis Petit**

**Commission Parachutisme :**

Président : **Dominique Charbouillot**

Vice-Président : **Elodie Chauvette**

Membre : **Didier Lemaire**

Membre : **Xavier Pelletier**

Membre : **Timothée Dodeigne**

**Commission Vol Libre - Paramoteur :**

Président : **Frédéric Bonnel**

Vice-Président : **Stéphane Delille**

Membre : **Julien Spina**

Membre : **Gaëtan Bousquet**

- Pas d’opposition des membres du CD présent à la composition des commissions

- Il est demandé à chaque commission de fournir une photo de chacun de ses membres pour le trombinoscope du site.

- Le Secrétaire demande que chaque Président vérifie bien la validation complète des membres de leur commission.

***POINT : 3 Conventions d'affectation matériels ANEG***

- Le Président informe les membres du CD qu’il a été entendu dans le cadre d’une réquisition par la gendarmerie de l’air de Grenoble à la suite d’une délation par un membre de la SSA Valence

- Il précise qu’il a eu beaucoup de mal à retrouver la convention de la SSA Valence et souligne l’importance que toutes les conventions soient régulièrement mises à jour et remontées au BD pour mise en ligne et archivage

- JL Cerceau présente les modifications du tarif des provisions en insistant bien sur le fait que ces augmentations sont absolument nécessaires pour faire face à l’entretient des machines et quelles sont même en deçà de ce qu’elles devraient être.

- L'explosion du coût du remplacement des moteurs, des pièces détachées, de la MO nous impose une réactualisation immédiate des provisions moteur à "remonter" à la trésorerie de l'ANEG :  
  
Exercice 2023 (heures de vols de 2022)  
  
- Provisions moteur sur chaque heure de vol : 20 euros ( potentiel de 2000 h)  
  
- Les provisions hélice et cellule demeurent inchangées.  
  
Exercice 2024 ( heures de vols de 2023)  
  
- Provisions moteur sur chaque heure de vol : 25 euros/h ( potentiel de 2000 heures)  
  
- Les provisions hélice et cellule demeurent inchangées.

Suite à la présentation des modifications des provisions et donc à l’augmentation du prix de l’heure de vol, plusieurs questions sont posées :

- Quelle incidence pour les SSA ?

- Il n’y a pas eu de discussion avec les SSA

- Combien d’heure de vol doit faire une machine pour être à l’équilibre

- Pourquoi des SSA ne font pas le nombre d’heure

JL Cerceau :

- En ce qui concerne l’augmentation proposée des provisions, le problème est simple : si les SSA n’appliquent pas les hausses proposées, elles seront inévitablement incapables financièrement de disposer des provisions suffisantes pour effectuer les révisions qui relèvent de leur responsabilité.

- Le seuil de rentabilité d’un avion est en moyenne de 300h/an. Celui-ci peut être notablement affecté par les conditions de sa maintenance.

Les augmentations proposées ont été déterminées à minima en fonction des coûts constatés de fourniture des moteurs. Force est par ailleurs de constater les difficultés remontées par certaines SSA pour assumer la maintenance de leur machine du fait également de l'augmentation des autres composantes du prix de revient horaire (carburant, assurance, taux horaire maintenance, prix des autres pièces que les moteurs eux-mêmes,…)

- Certaines SSA et CMCAS réalisent enfin plus d’heures de vols que d’autres pour plusieurs raisons pas forcément identifiables. Il doit cependant être noté que certaines ne s'investissent pas suffisamment dans la promotion de leur activité ou la recherche de nouvelles opérations vers les AOD.

C Nocchi

- Il faut que les SSA atteignent au minima le nombre d’heures de rentabilité pour pouvoir garder leur machine.

- L’ensemble du CD présent approuve cette augmentation contre deux abstentions (D. Charbouillot et J.L. Bouchet)

- Il est demandé à la commission vol moteur de bien communiquer avec les SSA affectataires de machines et de faire remonter le nombre d’heures de vol réalisées par chaque machine.

**DECISION :**

**Vote de la modification de tarif des provisions nécessaires pour faire face aux augmentations d’entretien des avions de l’Aneg.**

**Pour : 10 Abstention : 2**

***POINT : 4 Réparation PA 28 F-GNZY – SSA Valence***

- Un défaut moteur est constaté sur cette machine. Ce point est à l’étude par la commission vol moteur

***POINT : 5 SSA Lyon***

- Il n’y a pas de possibilité actuellement car la CMCAS de Lyon ne souhaite pas ou n’a pas la volonté de créer une SSA

- Il est demandé aux SSA de faire un tri dans leurs membres pour identifier les personnes relevant de la CMCAS de Lyon et de voir ensuite avec eux comment régler ce problème.

- Il est rappelé par le Secrétaire que nos statuts sont clairs sur ce sujet :

## Adhésion à l'ANEG :

1. Dans le cas où il n’existe pas de SSA dans la CMCAS du candidat à l’adhésion, ce dernier sera affecté dans une SSA dite "SSA ANEG" gérée par le Secrétaire Général de l'ANEG.

***POINT :6***

- La question est réglée, le membre a été contacté et à régularisé sa situation.

***POINT :7 Compte rendu journées SOULAC***

- B Boymond fait un retour sur Soulac où ont été réalisés 130 vols sur deux jours au lieu des 160 prévus car l’équipe sur place a rencontré quelques difficultés avec la logistique de l'événement, principalement la non-mise à disposition de navettes pourtant prévue avec les organisateurs, ce qui a perturbé l'acheminement des passagers vers l'aérodrome.

**Questions diverses**

- Le Président demande aux membres présents de commencer à réfléchir sur le lieu de la tenue de nos prochaines rencontres nationales.

**Prochaine réunion du CD en visioconférence le 27 JUILLET 2023**

# ,

**FIN DE REUNION A 20h45**

---oooOOOooo---

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **APPROBATION** |  |
| **APPROUVE**  **Le** | **En visioconférence** | **Par retour mail** |

Le secrétaire général Le président

LEGUAY Pierre Alain Christophe NOCCHI